

OBJET : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIÈVRE (SMBVB) - ADHÉSION ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS ET DÉSIGNATION À LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE BIÈVRE

Siège social : Orsay
 Nombre de délégués en exercice : 77
 Présents : 61
 Présents et représentés : 74
 Votants : 74

Le mercredi 14 octobre 2020, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 8 octobre 2020, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, Espace Liberté - 1, Avenue du Général de Gaulle - 91300 MASSY.

DELEGUES PRESENTS

Madame	Stéphanie	GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame	Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur	Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur	Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Monsieur	Olivier	BOUCHE	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur	Jean-Pierre	CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Karine	GREMION	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur	Dominique	LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Muriel	DORLAND	Commune d'Epinais-sur-Orge
Monsieur	Vincent	GALLET	Commune d'Epinais-sur-Orge
Monsieur	Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Catherine	LANSIART	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Florence	NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Lucie	SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Madame	Nathalie	FRANCESETTI	Commune d'Igny
Monsieur	Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur	Clovis	CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur	Lodovico	CASSINARI	Commune des Ulis
Madame	Sarah	JAUBERT	Commune des Ulis
Monsieur	Gabriel	LAUMOSNE	Commune des Ulis
Monsieur	Stéphane	DELAGNEAU	Commune de Longjumeau
Madame	Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
Madame	Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
Madame	Alexia	PERRIN	Commune de Longjumeau

Monsieur	Bernard	XAVIER	Commune de Longjumeau
Madame	Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
Monsieur	Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Madame	Caroline	CAILLEAU	Commune de Massy
Monsieur	Roger	DEL NEGRO	Commune de Massy
Madame	Michèle	FRERET	Commune de Massy
Madame	Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
Monsieur	Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
Madame	Hawa	NIANG	Commune de Massy
Monsieur	Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Madame	Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Monsieur	Franck	ROUGEAU	Commune de Massy
Madame	Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur	Didier	PERRIER	Commune de Nozay
Madame	Martine	CHARVIN	Commune d'Orsay
Madame	Elisabeth	DELAHOYE	Commune d'Orsay
Monsieur	Philippe	ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur	Laurent	CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur	Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Monsieur	Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame	Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
Madame	Shirley	LEGRAND	Commune de Palaiseau
Madame	Delphine	PERSON	Commune de Palaiseau
Monsieur	Mokhtar	SADJI	Commune de Palaiseau
Madame	Catherine	VITTECOQ	Commune de Palaiseau
Monsieur	Michel	SENOT	Commune de Saclay
Monsieur	Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur	Bernard	GLEIZE	Commune de Vauhallan
Madame	Karine	CASAL DIT ESTEBAN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Jean-Paul	MORDEFROID	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Madame	Nathalie	PLUMAIL	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur	Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur	Guillaume	VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Monsieur	Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Michel BOURNAT donne pouvoir à Monsieur Yann CAUCHETIER

Délibération n° 2020-330

Madame Caroline LAVARENNE donne pouvoir à Madame Catherine LANSIART
 Monsieur Francisque VIGOUROUX donne pouvoir à Madame Nathalie FRANCESETTI
 Madame Françoise MARHUENDA donne pouvoir à Madame Sandrine GELOT
 Madame Délila M'HENNI donne pouvoir à Madame Sarah JAUBERT
 Monsieur Christian LARDIERE donne pouvoir à Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER
 Monsieur Vincent DELAHAYE donne pouvoir à Madame Bouchra LAOUES
 Madame Hella KRIBI-ROMDHANE donne pouvoir à Monsieur Roger DEL NEGRO
 Monsieur Nicolas SAMSOEN donne pouvoir à Monsieur Pierre OLLIER
 Monsieur Hakim SOLTANI donne pouvoir à Madame Caroline CAILLEAU
 Monsieur Claude PONS donne pouvoir à Madame Isabelle KLJAJIC
 Monsieur David ROS donne pouvoir à Madame Elisabeth DELAMOYE
 Monsieur Vincent HULIN donne pouvoir à Monsieur Philippe ESCANDE

DELEGUES ABSENTS

Monsieur	Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Monsieur	Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
Madame	Françoise	FERNANDES	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Didier PERRIER

Objet : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIÈVRE (SMBVB) - ADHÉSION ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS ET DÉSIGNATION À LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE BIÈVRE

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de Monsieur Bernard GLEIZE.

Vu le Code de l'Environnement, notamment son article L.211-7-2° ;

Vu la loi n°2015-911 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Paris Saclay en vigueur ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n°2003/4625 du 1^{er} décembre 2003, portant création du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France, dénommé dorénavant Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, modifiés par arrêté préfectoral n°2019/2291 du 26 juillet 2019 ;

CONSIDERANT les objectifs communs du SAGE Bièvre et de la Communauté Paris Saclay dans le cadre de ses compétences assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines ;

CONSIDERANT la nécessité pour la Communauté Paris-Saclay d'être représentée dans les instances décisionnaires du syndicat et de la Commission locale de l'eau pour participer à l'élaboration des outils réglementaires locaux du bassin versant de la Bièvre ;

CONSIDERANT que les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre prévoient trois titulaires et trois suppléants au sein du comité syndical ;

CONSIDERANT que l'organisation actuelle de la Commission Locale de l'Eau prévoit la désignation d'un représentant élu pour chaque collectivité participant à cette commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. APPROUVE l'adhésion de la Communauté Paris-Saclay au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre pour la partie de son territoire concernée (Igny, Massy, Saclay, Vauhallan et Verrières-le-Buisson sur la totalité de leur territoire ; et Champlan, Chilly Mazarin, Gif sur Yvette, Orsay, Palaiseau, Saint Aubin, Villiers le Bâcle et Wissous, sur une partie de leur territoire) ;
2. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation des trois représentants titulaires et des trois représentants suppléants pour siéger au comité syndical du SMBVB ;

Délibération n° 2020-330

3. DESIGNER les trois représentants titulaires et les trois représentants suppléants pour siéger au comité syndical du SMBVB comme suit :

Titulaires :

- M. Bernard GLEIZE
- M. François Guy TREBULLE
- M. Jean-Luc TOULY

Suppléants :

- M. Pascal NAWROCKI
 - M. Jean-Paul MORDEFROID
 - M. Xavier N'GUYEN
4. DIT que les crédits sont inscrits au budget annexe assainissement de la Communauté Paris Saclay ;
5. APPROUVE la participation de la Communauté Paris Saclay à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Bièvre ;
6. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Bièvre ;
7. DESIGNER un représentant élu pour siéger à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Bièvre :
- M. Francisque VIGOUROUX

Fait et délibéré le mercredi 14 octobre 2020
Extrait conforme à l'original

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (74 VOIX)

74 POUR : Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER , Madame Irène BESOMBES, Monsieur Jean-François VIGIER, Monsieur Christian LECLERC, Monsieur Olivier BOUCHE, Monsieur Jean-Pierre CRUSE, Madame Karine GREMION, Monsieur Dominique LACAMBRE , Madame Rafika REZGUI, Madame Muriel

Délibération n° 2020-330

DORLAND, Monsieur Vincent GALLET, Monsieur Michel BOURNAT, Monsieur Yann CAUCHETIER, Madame Catherine LANSIART, Madame Caroline LAVARENNE, Madame Florence NOIROT, Madame Lucie SELLEM, Madame Nathalie FRANCESETTI, Monsieur Francisque VIGOUROUX, Monsieur Jean-Pierre MEUR, Monsieur Clovis CASSAN, Monsieur Lodovico CASSINARI, Madame Sarah JAUBERT, Monsieur Gabriel LAUMOSNE, Madame Françoise MARHUENDA, Madame Délila M'HENNI, Monsieur Christian LARDIERE, Monsieur Stéphane DELAGNEAU, Madame Catherine GAILLARD, Madame Sandrine GELOT, Madame Alexia PERRIN, Monsieur Bernard XAVIER, Madame Catherine DELAITRE, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Caroline CAILLEAU, Monsieur Vincent DELAHAYE, Monsieur Roger DEL NEGRO, Madame Michèle FRERET, Madame Hella KRIBI-ROMDHANE, Madame Bouchra LAOUES, Monsieur Mustapha MARROUCHI, Madame Hawa NIANG, Monsieur Pierre OLLIER, Madame Elisabeth PHLIPPOTEAU, Monsieur Franck ROUGEAU, Monsieur Nicolas SAMSOEN, Monsieur Hakim SOLTANI, Madame Isabelle KLJAJIC, Monsieur Claude PONS, Monsieur Didier PERRIER, Madame Martine CHARVIN, Madame Elisabeth DELAMOYE, Monsieur Philippe ESCANDE, Monsieur David ROS, Monsieur Laurent CARO, Monsieur Gilles CORDIER, Monsieur Grégoire de LASTEYRIE, Madame Véronique LEDOUX, Madame Shirley LEGRAND, Madame Delphine PERSON, Monsieur Mokhtar SADJI, Madame Catherine VITTECOQ, Monsieur Michel SENOT, Monsieur Stéphane BAZILE, Monsieur Bernard GLEIZE, Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN, Monsieur Vincent HULIN, Monsieur Jean-Paul MORDEFROID, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Monsieur Dominique FONTENAILLE, Madame Nathalie PLUMAIL, Monsieur Igor TRICKOVSKI, Monsieur Guillaume VALOIS, Monsieur Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20201014-lmc132086-DE-1-1

Date AR Préfecture :

19/10/20

- Affichée / Publiée le 19.10.2020

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.